

Projet de standard CNIG

Accessibilité du Cheminement en Espace Naturel (ACEN)

Les visiteurs en situation de handicap ont besoin d'informations sur l'accessibilité des différents aménagements en espaces naturels afin de pouvoir s'engager dans une sortie en toute confiance en ayant préalablement choisi un itinéraire adapté.

Des investissements importants sont d'ailleurs réalisés pour l'aménagement et la mise en accessibilité de nombreux espaces naturels afin d'améliorer leur accessibilité.

Cependant, l'information disponible sur l'accessibilité des cheminements reste quasiment inexistante.

Quelques gestionnaires d'espaces naturels ont engagé la construction de bases de données relatives à l'accessibilité des sentiers, équipements d'accueil et des points d'observation mais, lorsqu'elle existe, cette information est rarement homogène ni interopérable.

Pourtant, les services numériques tels que les plateformes touristiques constituent des services publics et doivent à ce titre pouvoir fournir l'information à tous les usagers, y compris les personnes handicapées ou à mobilité réduite sous peine d'être considérés comme discriminants.

L'enjeu réside donc dans la création de bases de données interopérables sur l'accessibilité des espaces naturels et de leurs aménagements, permettant aux personnes handicapées de se déplacer plus facilement et de bénéficier pleinement de leur droit à la nature.

Pour ce faire, le standard CNIG Accessibilité du Cheminement en Espace Naturel (ACEN) est axé sur l'accessibilité d'usage plutôt que sur l'accessibilité réglementaire. Son objectif consiste à qualifier la qualité d'usage et le confort pour toutes les personnes en situation de handicap, au sens large. Ce faisant il contribue à une meilleure connaissance et à l'amélioration continue de cette qualité d'usage.

Les données d'accessibilité poursuivent à ce titre deux objectifs :

- alimenter des plateformes et outils de préparation de visites en espaces naturels
- permettre aux gestionnaires d'espaces naturels de décrire et d'évaluer précisément leur patrimoine et de programmer leurs travaux d'aménagement en conséquence. Les données viendront ainsi alimenter les superviseurs locaux du cheminement accessible.

L'information d'accessibilité s'intéresse tout particulièrement :

- au cheminement dans les espaces naturels et leurs aménagements (sentiers, aires d'observation, zones de repos, plateformes d'accueil, etc.) ;
- aux parcours d'accès aux sites naturels depuis les points d'arrivée (parkings, arrêts de transport, aires d'accueil, etc.) ;
- à l'accès aux équipements et services présents sur les sites naturels ouverts au public.

Le standard définit le modèle de données et le catalogue d'objets nécessaires à la normalisation de la description de l'accessibilité des cheminements et aménagements en milieu naturel.

Il propose un socle de données minimales pour assurer un cheminement non-bloquant pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Il comporte toutes les spécifications techniques et organisationnelles de stockage et d'échange au format numérique des données géographiques correspondantes.

Ce géostandard s'adresse :

- aux gestionnaires d'espaces naturels (PN, PNR, ONF, OFB, collectivités, conservatoires, etc.) et à leurs services chargés de la gestion des sentiers, aménagements et dispositifs d'accessibilité, y compris leurs éventuels prestataires pour mener à bien les actions de collecte, structuration, diffusion et échanges de l'information d'accessibilité ;
- à tous les acteurs privés impliqués dans le développement du tourisme accessible et des loisirs de nature inclusifs, pour leur offrir un cadre commun favorable au développement du secteur d'activité.

Les champs d'application sont :

- gestion, amélioration, maintien des conditions d'accessibilité des sentiers et aménagements en milieu naturel ;
- développement de plateformes, calculateurs d'itinéraires ou d'outils de préparation de visites en espaces naturels prenant en compte les différents types de handicap ;
- etc.

Le projet de géostandard CNIG Accessibilité du Cheminement en Espace Naturel propose une **structure de données ouvertes pour inventorier et caractériser ces cheminements**.

Il a été élaboré de septembre 2025 à mai 2026 au sein du [GT CNIG ACEN](#) suivant [son mandat](#) sous le pilotage de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité en regroupant de nombreuses parties prenantes : gestionnaires de sites naturels, associations de PMR – PSH, collectivités territoriales, prestataires de services dans le domaine de l'accessibilité, éditeurs de solutions logicielles et d'applications, bureaux d'études, Cerema, IGN, etc.

Ce projet de standard a été élaboré sous l'égide du **CNIG** en suivant le processus de la [Fabrique des standards](#), tout en respectant le [référentiel schema.data.gouv.fr](#).

Il est soumis à l'**appel à commentaires CNIG** du **18 mai au 30 juin 2026**.